

ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2022-11

Arrêté de restriction de circulation et de stationnement Trail « La Diagonale du Four 2022 » - 10 avril 2022

Le Maire de PORSPODER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'APE du Spernoc, représentée par Monsieur Erwan QUIMBERT, Co-président de l'association, à l'occasion du Trail intitulé « La Diagonale du Four 2022 » devant se dérouler le dimanche 10 avril 2022 ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1er : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve, intitulée « **La Diagonale du Four 2022** », de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

Article 2 : Le **dimanche 10 avril 2022, de 8h00 à 13h00 :**

- La circulation sera INTERDITE dans les rues désignées ci-dessous :

- Route menant à la Presqu'île Saint-Laurent
- Rue de la Mairie

- Le stationnement sera INTERDIT aux endroits indiqués ci-dessous :

- sur la place FFL, excepté pour les personnes à mobilité réduite, aux personnes dûment autorisées par les organisateurs ;
- aux abords de la Salle Omnisports
- sur un espace délimité sur le Parking du Chenal, côté RD 27, pour installation d'un poste de ravitaillement).

Article 3 : La circulation des véhicules de toute nature pourra être interrompue lors des traversées de la RD 27 aux endroits définis ci-dessous :

- Rue de l'Europe : Sortie « Impasse du Vivier » pour accéder « Rue du Crugel »
- Route de Melon : Sortie « Route de Prat Joulou » pour accéder au « Streat Prat Paul »
- Rue du Port : Sortie « Route de Kernioual » pour accéder à « Hent Mazou »

Les organisateurs de la présente manifestation auront en charge la sécurisation des traversées des coureurs et seront autorisés à interrompre provisoirement la circulation dans les secteurs concernés.

Article 4 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisation et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché dans la Commune de Porspoder.

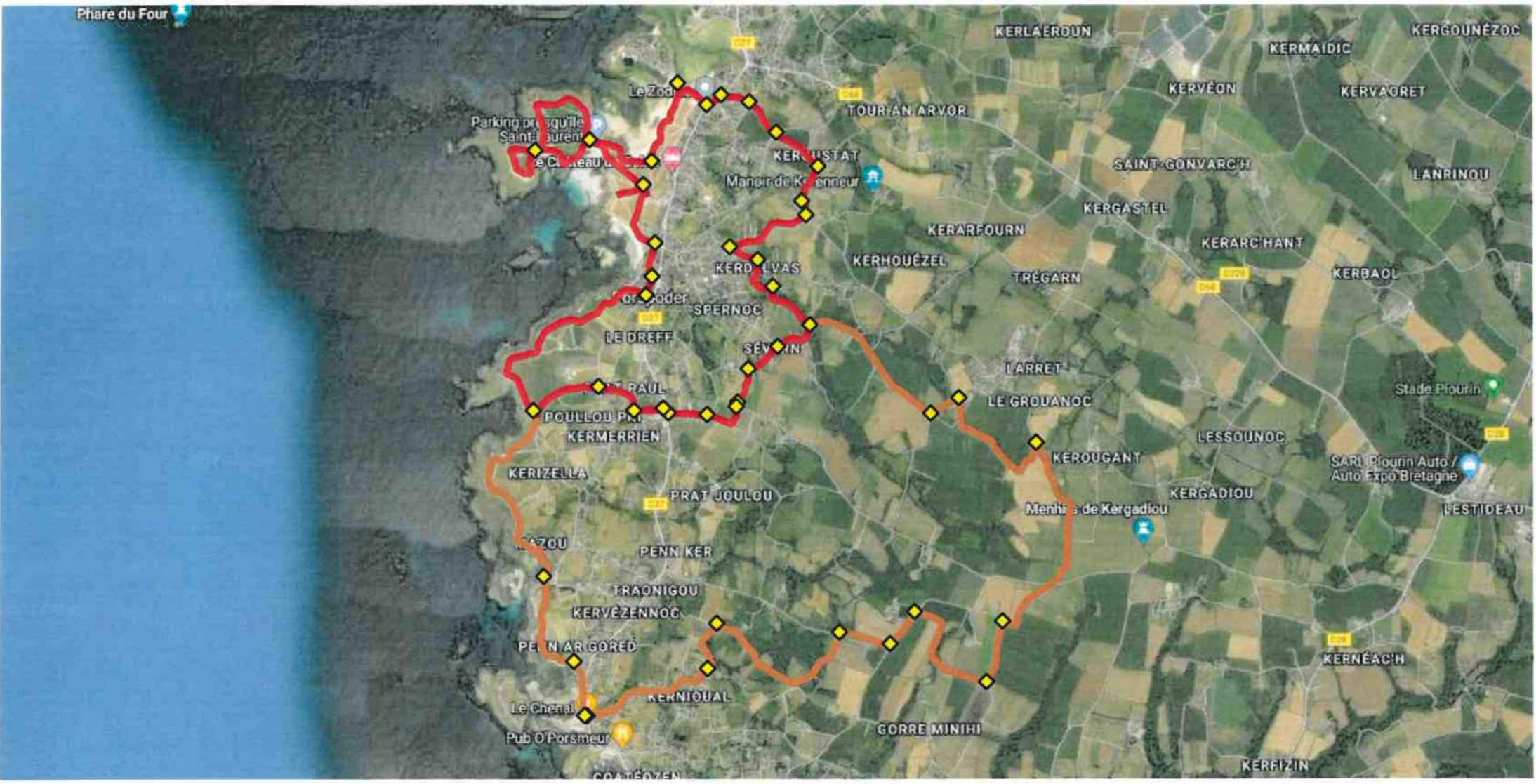
Article 6 : La brigade de gendarmerie de Saint-Renan, l'association organisatrice APE du Spernoc et le Maire de Porspoder sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Fait à PORSPODER, le 1er avril 2022

Le Maire,
Yves ROBIN

Phare du Four



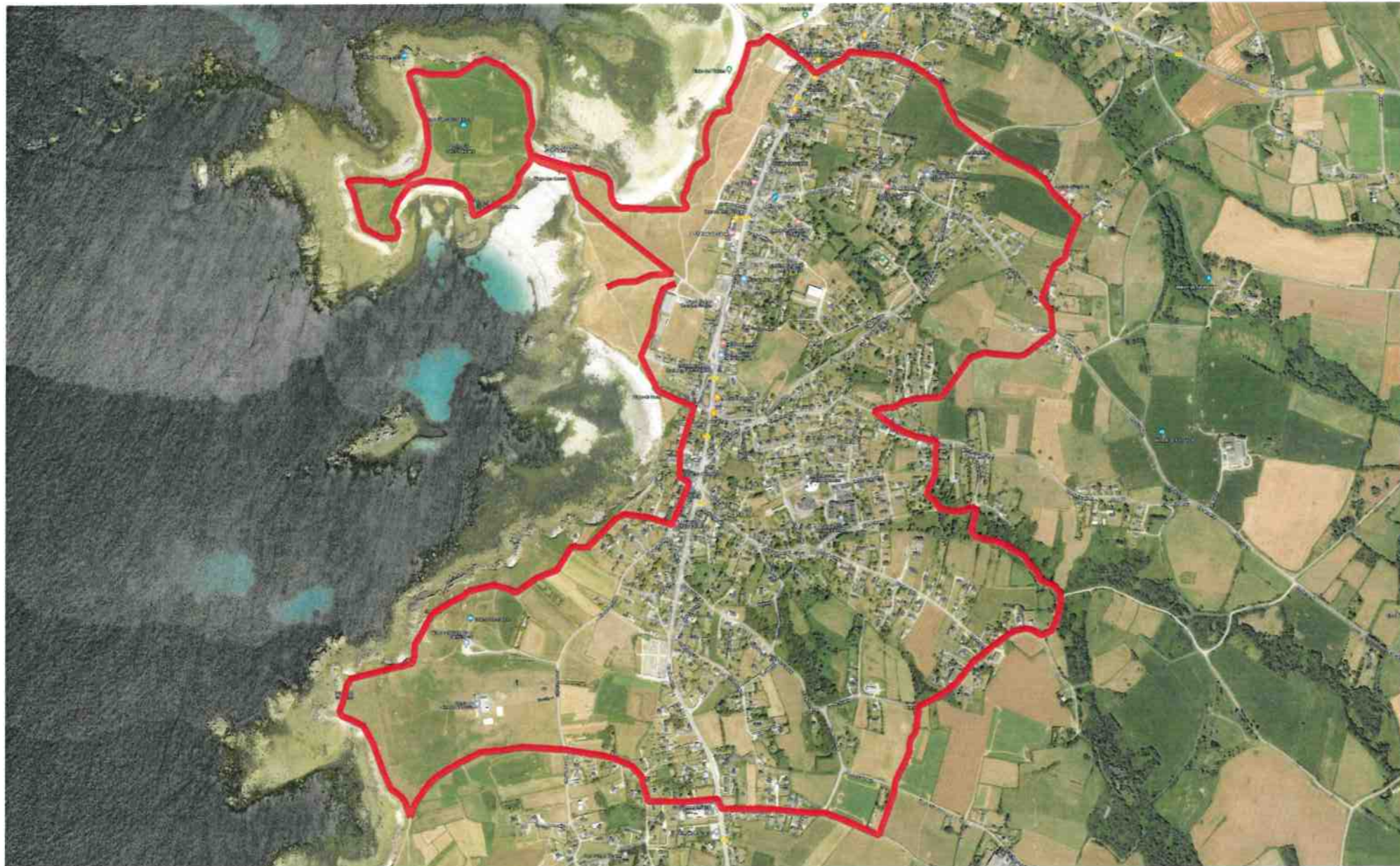
Phare du Four
Le Zoo
Parking presqu'île Saint-Laurent
Le Château
Mairie de Kervennour
Manoir de Kervennour
Kerjouzel
Kerarc'hant
Kerbaol
Stade Plourin
SARL Plourin Auto / Auto Expo Bretagne
L'Estideau
Ménhirs de Kergadiou
Pub O'Porsmeur
Kerfizin

KERLAEROUN
KERMAIDIC
KERVÉON
KERYAGRET
TOUR AN ARVOR
SAINT-GONVARCH
LANRINOU
KERARFOURN
KERGASTEL
KERARC'HANT
KERBAOL
TREGARN
LE DREFF
SÉVIN
L'ARRET
LE GROUANOC
LESSOUNOC
KEROUGANT
KERGADIOU
L'ESTIDEAU
KERNÉAC'H
GORRE MINIHI
KERFIZIN

Le Zoo
Kerjouzel
Kerarc'hant
Kerbaol
L'ARRET
LE GROUANOC
KEROUGANT
KERGADIOU
L'ESTIDEAU
KERNÉAC'H
GORRE MINIHI
KERFIZIN

Le Zoo
Kerjouzel
Kerarc'hant
Kerbaol
L'ARRET
LE GROUANOC
KEROUGANT
KERGADIOU
L'ESTIDEAU
KERNÉAC'H
GORRE MINIHI
KERFIZIN

Trail La Diagonale du Four - 9km



0 250 500 m

A horizontal scale bar with a black and white alternating pattern, used to indicate distance in meters.

La Diagonale du FOUR - 18 km



0 500 1 000 m

